



Enfant de 3 ans en danger

Par **LynJLT**, le **08/01/2021** à **23:26**

Bonsoir,rrnJe suis la belle maman d'une petite fille de presque 3 ans. Depuis 2 ans, nous l'avons en garde alternée.rrnDepuis 1 an, nous vivons toutes les semaines dans le doute. sIsa mère de cette enfant a refait sa vie depuis les 6 mois de la petite, avec un homme qui a également une enfant de presque 4 ans et qui ne la voyait plus (volontairement) depuis sa séparation (elle avait 1 an). Depuis 1 an, la mère de ma BF a fait tout ce qui était possible pour récupérer la garde de l'enfant de son compagnon. Ils ont d'abord obtenu une garde alternée et puis, les mensonges aidant et n'ayant pas assouvi son envie, des accusations d'atouchements on fait leur entrée. Depuis septembre la fille de Monsieur a donc été placée en famille d'accueil le temps de l'enquête. Nous avons été entendus par la gendarmerie et avons appris que ces accusations étaient un tissu de mensonges, dont la principale auteur est la mère de ma BF. Je vous passe tous les petits détails qui nous laissent douter de la sécurité de l'enfant chez sa mère. Il est très probable qu'ils n'ai plus aucuns droit ni contact avec la fille de Monsieur.rrnFaut-il prendre un avocat et demander une expertise psy de Madame et avec une modification des droits d'hébergement ?rrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **09/01/2021** à **08:11**

Bonjour,rrnDésolé mais c'est au papa d'introduire une demande dans ce sens auprès du JAF. Vous, vous ne pouvez rien faire de vous-même sauf si vous pensez que cette enfant est en danger et, dans ce cas, vous pouvez adresser un courrier recommandé directement au Procureur de la République. Prenez des renseignements auprès du 119, tel. gratuit, enfance en danger.

Par **jodelariege**, le **09/01/2021** à **10:23**

bonjourrrndu fait que l'enfant est déjà placée en famille d'accueil et qu'il y a accusation d'attouchement il faut laisser le temps des enquêtes ,quelles soient sociales ou policières/judiciaires...rrnrnqui est accusé d'attouchement :le père de l'enfant ?,avec qui vous vivez, ou le nouveau compagnon de la mère?je penche plutôt pour le père à la lecture de votre message mais ce n'est pas complètement clair...(Monsieur..)rrnrnquoi qu'il en soit le recours à un avocat paraît nécessaire vu la complexité et la gravité de l'affairernrnde plus le placement à la suite de dénonciation d'attouchement est une décision d'un juge ,qui a dû ordonner ce placement avec des arguments /attendus....